

A3CA

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 445 Route de Talour
01100 MARTIGNAT
939 346 763 RCS BOURG EN BRESSE**

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 23 février 2026

L'an deux mille ving-six,
Le vingt-trois février,
A onze heures,

Monsieur Grégory FERRUS,

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société A3CA,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 445 Route de Talour - 01100 MARTIGNAT au 23 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX, et ce avec effet rétroactif au 1er février 2026, date de signature du bail. En conséquence, l'Associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 5 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé :

***23 boulevard Louis Dupuy
01100 OYONNAX."***

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'Associé Unique
Grégory FERRUS**

